Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251224-2025_087-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-087

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

DATE DE CONVOCATION

09/12/2025

DATE D'AFFICHAGE

24 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 décembre 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 9 décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Carol BERTHELOT par Anthony GUEHENNEUC, Cécile FLAGEUL par Anne-Cécile ONFRAY, Josette GOSSELIN par Jean-René CARFANTAN, Emmanuel BARRÉ par Marie Madelaine BESNARD.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 12 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-087

FINANCES LOCALES

LES TRAVAUX EN REGIE 2025 : VALIDATION POUR LE TRANSFERT EN INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération du 9 avril 2025 approuvant le vote du BP 2025,

Monsieur le Maire expose que durant l'année 2025, les services techniques ont réalisé certains travaux :

- Vestiaires pour les équipes de football féminines : rénovation,
- Ecole maternelle publique : consolidation et mise en peinture des fenêtres Sud-Ouest,
- Ecole maternelle publique : création de la classe inclusive UEEP,
- Ecole élémentaire publique : mise en peinture des soubassements des porte-manteaux dans le couloir,
- Ecole élémentaire publique : modification de la clôture de la cour,
- Cantine : réfection de la faïence.

Les charges de personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat de matériaux rentrent dans la définition des travaux en régie.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251224-2025_087-DE

Les travaux en régie doivent avoir été réalisés par les agents communaux et non par une entreprise et avoir un caractère durable.

Le Conseil Municipal est autorisé à « reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement ».

Le montant des travaux en régie pour l'année 2025 s'élève à 27 538,98 €.

Monsieur le Maire donne le détail des travaux en régie à affecter en section d'investissement :

INTITULE	MONTANT DES FOURNITURES	COUT NOMBRE HEURES TRAVAILLEES	TOTAL
RENOVATION VESTIAIRE FOOT FEMMES	140.16 €	1 261 € 48 h 30	1 401.16 €
CONSOLIDATION ET MISE EN PEINTURE FENETRE SUD OUEST MATERNELLE	346.43 €	1 040 € 40 h	1 386.43 €
MISE EN PEINTURE SOUS BASSEMENT PORTE MANTEAU ELEMENTAIRE	84.15 €	208 € 8 h	292.15 €
FAIENCE CANTINE	663.22 €	1 826.50 € 70 h 15	2 489.72 €
CLASSE INCLUSIVE UEEP A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	9 664.02 €	4 426.50 € 170 h 15	14 090.52 €
CLOTURE COUR ELEMENTAIRE	592.90 €	7 286.50 € 278 h	7 879.00 €
TOTAL	11 490.88 €	16 048.50 €	27 538.98 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

INSTITUE la prise en compte budgétaire des travaux en régie réalisés sur le patrimoine communal pour l'année 2025,

ENTERINE le montant horaire du coût du personnel communal à 26 € dans le calcul des travaux en régie,

TRANSFERE les charges des travaux en régie détaillés ci-dessus en section d'investissement pour l'année 2024, pour la somme de 27 538,98 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres et mandats et à signer tous documents s'y rapportant.

Fait à Matignon, le 23 décembre 2025
L'Adjointe au Maire, Marie-Madeleine BESNARD

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)